



Fil d'actualité: Politique commerciale de Donald Trump 2.0 – conséquences pour la Suisse

L'essentiel en bref:

- En 2025, la menace de nouveaux droits de douane américains accroît la pression sur l'économie mondiale.
- Une flambée du conflit commercial international pèserait sur les exportations, les entreprises et les investissements suisses.
- Nous vous informons ici des derniers développements du conflit commercial mondial et de ses conséquences économiques pour la Suisse.

MISE À JOUR DU 16 AVRIL 2025: LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN LANCE DES ENQUÊTES DE POLITIQUE COMMERCIALE SUR LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES, LES PUCES D'IA ET LES TERRES RARES

En lien avec la section 232 de son Trade Expansion Act, le gouvernement américain a lancé deux nouvelles enquêtes de sécurité nationale: l'une sur les **produits pharmaceutiques** (y compris les génériques, les médicaments de marque et les principes actifs) et l'autre sur les **puces d'intelligence artificielle**. Le ministre du Commerce, Howard Lutnick, a lancé ces enquêtes le **1^{er} avril** déjà. Le Ministère américain du commerce utilisera leurs résultats pour formuler des

recommandations en vue d'éventuelles mesures, y compris l'introduction de nouveaux droits de douane sur ces produits. Il est possible de transmettre des prises de position publiques en ce qui concerne ces deux enquêtes d'ici au 7 mai prochain.

En parallèle, le président américain Donald Trump a édicté un **executive order** sur les minerais critiques (y compris les terres rares), dans lequel il demande au Ministère du commerce d'examiner les chaînes d'approvisionnement de minerais critiques et de trouver des moyens de stimuler la production américaine tout en réduisant la dépendance aux importations. Il y a quelques jours, la Chine décidait de **restreindre ses exportations** de certaines terres rares.

Mise à jour du 12 avril 2025: LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN EXEMPTÉ LES SMARTPHONES ET AUTRES PRODUITS ÉLECTRONIQUES DE DROITS DE DOUANE RÉCIPROQUES

Comme le précise le U.S. Customs and Border Protection dans une **note**, les smartphones, les GPS, les appareils de fabrication de puces électroniques ainsi que certains ordinateurs et portables seront exemptés des droits de douane américains réciproques. Cela concerne également les droits de douane américains de 145% sur les importations chinoises. Des entreprises américaines comme Apple, Microsoft ou Nvidia, qui fabriquent une partie importante de leurs produits en Chine, ont notamment réagi positivement à cette décision. Les autorités américaines ont cependant déjà indiqué que les produits exemptés seront réexaminés dans le cadre d'un cycle de négociations séparé consacré aux droits de douane sur les semi-conducteurs. Ces droits entreront vraisemblablement en vigueur dans **un ou deux mois**, comme l'a annoncé le secrétaire américain au Commerce, M. Lutnick.

MISE A JOUR DU 11 AVRIL 2025 : LA CHINE AUGMENTE SES DROITS DE DOUANE DE 84 À 125%

En réaction aux droits de douane de 145% imposés par les États-Unis, la Chine a annoncé une augmentation de ses propres droits de douane sur les importations américaines, qui passent de 84 à 125%. Cette augmentation des droits de douane doit entrer en vigueur à partir du samedi 12 avril. Le ministère chinois des Finances a ajouté qu'il ignorerait toute nouvelle augmentation des droits de douane américains sur les importations chinoises, car au niveau actuel des droits de douane, les marchandises américaines exportées vers la Chine ne seraient de toute façon pas acceptées sur le marché.

MISE A JOUR DU 10 AVRIL 2025 : L'UE NE MET PAS EN VIGUEUR POUR L'INSTANT LES DROITS DE DOUANE DE RETORSION SUR LES PRODUITS AMÉRICAINS

L'UE souhaite suspendre pendant 90 jours les droits de douane de rétorsion qu'elle avait annoncés à la suite des droits de douane américains sur l'acier et l'aluminium. C'est ce qu'a **annoncé** Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, en réaction à la récente décision du président américain Donald Trump de suspendre les droits de douane spécifiques à certains pays pendant 90 jours. L'UE souhaite ainsi donner une chance aux négociations, mais se réserve toujours toutes les options.

MISE A JOUR DU 9 AVRIL 2025: LA CHINE AUGMENTE LES DROITS DE DOUANE RÉCIPROQUES DE 34% à 84%

En réaction aux droits de douane américains à l'encontre de la Chine totalisant 104%, l'empire du Milieu **augmente** de son côté les droits de douane sur les importations américaines – de 34% en dernier à désormais 84%. La mesure entre en vigueur le 10 avril. Cela envenime encore le conflit commercial entre les deux plus grandes économies du monde («coup pour coup»).

MISE A JOUR DU 8 AVRIL 2025: LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN AUGMENTE LES DROITS DE DOUANE APPLIQUÉS A LA CHINE DE 50% SUPPLÉMENTAIRES

Le gouvernement américain a **annoncé** une hausse des droits de douane sur les importations chinoises de 50% supplémentaires à partir du 9 avril. Les droits de douane américains à l'encontre de l'empire du Milieu totalisent ainsi 104%. Le président américain Trump avait menacé de relever davantage les droits de douane si la Chine ne retirait pas ses droits de douane réciproques de 34%. La Chine, de son côté, a affirmé vouloir «se battre jusqu'au bout».

MISE A JOUR DU 7 AVRIL 2025: L'UE PROPOSE AUX ÉTATS-UNIS LA SUPPRESSION RECIPROQUE DES DROITS DE DOUANE SUR LES PRODUITS INDUSTRIELS MAIS CONTINUE D'EXAMINER DES MESURES DE RÉTORSION

L'UE a **proposé** aux États-Unis que tous deux suppriment leurs droits de douane sur les produits industriels (machines, voitures et produits pharmaceutiques compris) («zero-for-zero»). L'UE prouve ainsi sa volonté de négocier malgré la menace américaine d'introduire des droits de douane «réciproques» de 20%. La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a toutefois précisé que des mesures de rétorsion (peut-être aussi dans le domaine des services) étaient en cours de préparation en cas d'échec des négociations.

En parallèle, l'UE a **annoncé** de premières mesures de rétorsion, à compter du 15 avril, en réaction aux droits de douane américains sur l'acier et l'aluminium. Il s'agit de la réintroduction, prévue depuis longtemps, de droits de douane spéciaux pouvant atteindre 25% sur des produits américains tels que les jeans, le whiskey bourbon, les motos et le beurre de cacahouètes. La liste définitive de ces biens sera présentée aux États membres de l'UE mercredi 9 avril.

MISE À JOUR DU 4 AVRIL 2025: DES SURTAXES DOUANIÈRES ANNONCÉES SUR LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET LES PUCES DE SEMI-CONDUCTEUR

Le président américain a **annoncé** des surtaxes douanières sur les produits pharmaceutiques et les puces de semi-conducteur. Ces produits étaient encore explicitement exclus des surtaxes douanières annoncées le 2 avril. Donald Trump n'a pas indiqué de date précise pour leur entrée en vigueur. Selon ses déclarations, ces surtaxes douanières devraient toutefois être introduites «très prochainement».

MISE À JOUR DU 4 AVRIL 2025: LA CHINE ANNONCE DES DROITS DE DOUANE COMPENSATOIRES DE 34% à partir du 10 AVRIL ET DES MESURES NON TARIFAIRES

La Chine a annoncé des droits de douane de 34% sur l'ensemble des importations en provenance des États-Unis. Ceux-ci devraient entrer en vigueur le 10 avril, soit un jour après que les surtaxes douanières américaines sur les importations chinoises seront portées à 54%. Les **droits de douane chinois** devraient avoir l'impact le plus important sur les exportations agricoles américaines (dont le soja, le blé et le maïs). La Chine est cependant aussi un grand importateur de pharmaceutiques, de pétrole brut et de gaz naturel liquéfié en provenance des États-Unis. Parallèlement à ces mesures de rétorsion, la Chine a annoncé une série de mesures non tarifaires à l'encontre des États-Unis – parmi lesquelles un **contrôle des exportations pour certaines terres rares** et l'**interdiction de livrer des biens à double usage** à certaines entreprises américaines. Après les surtaxes douanières américaines annoncées la veille, l'annonce de la Chine a provoqué une nouvelle onde de choc sur les marchés boursiers.

MISE A JOUR DU 2 AVRIL 2025: 31% DE DROITS DE DOUANE AMERICAINS SUR LES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DE SUISSE

À partir du 5 avril, les États-Unis imposeront des droits de douane de base de 10 % sur toutes les importations, et dès le 9 avril, des droits de douane spécifiques pouvant aller jusqu'à 49 % contre certains partenaires commerciaux (« reciprocal tariffs »). Les exportations suisses vers les États-Unis sont directement concernées, avec un taux excessivement élevé de 31 %.

Pour l'économie exportatrice suisse, cette nouvelle escalade commerciale représente un coup dur. Le Conseil fédéral et la diplomatie économique suisse doivent clarifier rapidement la situation avec le gouvernement américain. La Suisse dispose de solides arguments économiques en sa faveur. Une première prise de position d'économiesuisse est disponible [ici](#).

MISE A JOUR DU 26 MARS 2025: NOUVELLES SURTAXES DOUANIÈRES DE 25% SUR LES VOITURES ET DES PIÈCES IMPORTANTES

Le président américain Donald Trump a annoncé l'introduction d'une surtaxe douanière de 25% sur les importations de véhicules fabriqués à l'étranger. Les États-Unis prélèvent déjà des droits de douane à l'importation sur les voitures (2,5%) et les pick-up (25%). Les nouvelles surtaxes douanières entreront en vigueur le 2 avril. Le président Trump espère ainsi que la production automobile reviendra aux États-Unis.

Selon une [fiche d'information](#) de la Maison-Blanche, ces surtaxes douanières s'appliqueront aussi bien aux importations de véhicules qu'à celles de pièces importantes. Les principaux fournisseurs de voitures et de pièces sont le Mexique, la Corée du Sud, le Japon, le Canada et l'Allemagne. Les pièces en provenance du Canada et du Mexique [conformes à l'accord conclu avec ces pays \(USMCA\)](#) restent toutefois exemptes de droits de douane. Près de la moitié des véhicules vendus aux États-Unis sont importés et les voitures assemblées aux États-Unis contiennent près de 60% de pièces provenant de l'étranger. Les grands constructeurs automobiles américains sont également affectés par ces surtaxes à l'importation. Début mars, ils étaient encore parvenus à contrer l'introduction de surtaxes douanières sur les véhicules.

Tout de suite après l'annonce, le [Japon](#) a annoncé des «mesures appropriées» en réaction aux surtaxes douanières américaines sur les véhicules. L'[UE](#), quant à elle, se réserve le droit de prendre des mesures.

MISE A JOUR DU 20 MARS 2025: L'UE REPORTE L'INTRODUCTION DE SES SURTAXES DOUANIÈRES SUR LES PRODUITS AMÉRICAINS AU 13 AVRIL

En réaction aux surtaxes douanières américaines sur l'acier et l'aluminium, l'UE avait annoncé le 12 mars la réintroduction, au 1er avril, de droits de douane sur des importations américaines telles que le whisky bourbon, les jeans, les motos, les bateaux et le beurre de cacahouètes. L'UE a décidé de [reporter](#) cette mesure de deux semaines, au 13 avril. Elle souhaite ainsi se donner du temps supplémentaire pour des discussions avec le gouvernement américain.

Dès lors, l'UE introduira les droits de douane réciproques sur les produits américains susmentionnés le 13 avril, en même temps que son deuxième paquet de droits de douane réciproques (sur des importations américaines telles que la bière, la volaille, le bœuf ou les graines de soja).

MISE À JOUR DU 13 MARS 2025: LE CANADA RÉAGIT AUX SURTAXES DOUANIÈRES EN INTRODUISANT DES DROITS DE DOUANE COMPENSATOIRES

Le [Canada](#) introduit une surtaxe douanière de 25% sur des importations de produits américains atteignant 29,8 milliards de dollars, en réaction aux surtaxes douanières appliquées depuis le 12 mars sur les importations mondiales d'acier et

d'aluminium par l'administration Trump. Outre l'acier et l'aluminium, les nouvelles surtaxes douanières concernent des produits tels que les outils, les ordinateurs, les écrans, les équipements sportifs et la fonte. Elles s'ajoutent aux surtaxes douanières de 25% déjà en place sur des produits américains d'une valeur de 30 milliards de dollars, que le Canada a introduits le 4 mars en réaction aux droits de douane américains en vertu du [International Emergency Economic Powers Act \(IEEPA\)](#). Le Canada prévoit d'autres surtaxes douanières à partir du 2 avril si les États-Unis ne reviennent pas en arrière d'ici là.

MISE À JOUR DU 12 MARS 2025: LES SURTAXES DOUANIÈRES AMÉRICAINES SUR LES IMPORTATIONS D'ACIER ET D'ALUMINIUM ENTRENT EN VIGUEUR - L'UE PREND DES MESURES DE RÉTORSION

L'administration américaine a [mis en œuvre](#) les surtaxes douanières de 25% annoncées sur toutes les importations d'acier et d'aluminium. Les [menaces](#) relatives à la multiplication par deux des surtaxes douanières sur les importations de ces biens en provenance du Canada n'ont pas été mises à exécution.

Quelques heures après l'introduction des surtaxes douanières américaines, la [Commission européenne](#) a introduit des mesures de rétorsion. Celles-ci se déploieront en deux temps: le 1^{er} avril 2025, l'UE rétablit les surtaxes suspendues en 2018 et 2020 sur des importations en provenance des États-Unis, telles que le whisky bourbon, les jeans, les motos, les bateaux et le beurre de cacahouètes. D'autres mesures de rétorsion devraient suivre à partir de mi-avril, une fois que les États membres de l'UE se seront concertés. Les surtaxes douanières américaines touchent quelque 5% des exportations de marchandises en provenance de l'UE, pour une valeur de 26 milliards d'euros. Les mesures de rétorsion décidées par l'UE sont censées compenser ce montant – dans un premier temps, elles concernent des marchandises dont le volume des importations atteint 8 milliards d'euros et, dans un deuxième temps, quelque 18 milliards d'euros.

MISE À JOUR DU 11 MARS 2025: LES ÉTATS-UNIS PLACENT LA SUISSE SUR UNE LISTE DES PAYS AYANT DES PRATIQUES «DÉLOYALES»

La secrétaire d'État Budliger [confirme](#) que le Ministère américain du commerce a placé la Suisse sur une liste de pays ayant des pratiques commerciales «déloyales». Le représentant américain au Commerce, Jamieson Greer, a invité les entreprises américaines de signaler de telles pratiques – tout particulièrement pour les pays du G20 et ceux ayant une balance commerciale pour les marchandises fortement excédentaire. On ignore si des sanctions américaines seront prises sur la base de cette liste.

economiesuisse prend cette liste au sérieux, mais rejette l'accusation selon laquelle la Suisse aurait des pratiques déloyales. Notre pays a supprimé unilatéralement ses droits de douane sur les produits industriels au 1er janvier

2024 et prélève, d'une manière générale, des droits de douane à l'importation bien inférieurs à ceux des États-Unis. Il compte par ailleurs parmi les principaux investisseurs étrangers aux États-Unis (6e place au classement général, 1ère place pour la recherche-développement). Enfin, les États-Unis affichent un important excédent de leur balance commerciale pour ce qui concerne les échanges de services avec la Suisse.

MISE À JOUR DU 7 MARS 2025: Nouveau report des surtaxes douanières sur les IMPORTATIONS AMÉRICAINES EN PROVENANCE DU MEXIQUE ET DU CANADA JUSQU'AU 2 AVRIL

Le président Trump a signé un **décret présidentiel** («executive order» ou EO), qui reporte d'un mois environ (jusqu'au 2 avril) l'introduction de surtaxes douanières sur les importations américaines en provenance du Canada et du Mexique, dans le cadre de l'accord de libre-échange nord-américain (USMCA). Ce report bénéficie à **50% environ des importations américaines en provenance du Mexique et 38% de celles en provenance du Canada**. L'administration américaine avait mis en œuvre ces surtaxes douanières, de 25%, à l'encontre de ces deux pays voisins le 4 mars dernier. En réaction, la bourse américaine a enregistré des pertes importantes.

La signature de ce décret présidentiel est le second revirement de situation dans la politique commerciale en l'espace de deux jours seulement – la veille, l'administration américaine avait déjà annoncé un report des surtaxes douanières sur les importations de voitures en provenance du Canada et du Mexique.

Mise à jour du 6 mars 2025: Les États-Unis annoncent qu'ils reportent d'un mois les surtaxes douanières sur les voitures en provenance du Canada et du Mexique

L'administration Trump a **annoncé** sa décision d'exempter provisoirement certaines voitures des surtaxes douanières de 25% appliquées sur les importations en provenance du Mexique et du Canada depuis le 4 mars 2025. **Selon la porte-parole du gouvernement américain, Karoline Leavitt**, toutes les voitures importées dans le cadre de l'accord entre les États-Unis, le Mexique et le Canada (USMCA) bénéficieront d'un report des surtaxes douanières d'un mois. Cette annonce fait suite à des discussions du président Trump avec General Motors, Stellantis et Ford. Les droits de douane réciproques («reciprocal tariffs») entreront en vigueur comme prévu le 2 avril.

Mise à jour du 4 mars 2025: LES DROITS DE DOUANE À L'IMPORTATION CIBLANT LE MEXIQUE, LE CANADA ET LA CHINE SONT ENTRÉS EN VIGUEUR

Les droits de douane sur les importations de marchandises en provenance du **Canada**, du **Mexique** et de la **Chine**, annoncés initialement le 20 janvier par le président américain Donald Trump, **sont entrés en vigueur** le 4 mars peu après minuit (heure locale). Les importations en provenance du **Canada et du Mexique**

sont taxées à hauteur de 25%, les produits énergétiques canadiens à 10%. De plus, les surtaxes douanières sur les produits chinois ont été doublées, passant de 10% (depuis le 1^{er} février) à 20%. Le **Canada** a réagi en introduisant à son tour des droits de douane de 25% sur une première série de marchandises américaines, dont les importations atteignent 30 milliards de dollars US. Après 21 jours, ces surtaxes seront appliquées à d'autres marchandises américaines pour une valeur totale de 155 milliards de dollars. En réaction, la **Chine** a annoncé des mesures de rétorsion sous la forme de surtaxes douanières sur des produits américains. Ces droits de douane, de 10% à 15%, entreront en vigueur le 10 mars et concerneront des importations en provenance des États-Unis, telles que la viande de poulet, les céréales et divers produits agricoles.

Mise à jour du 27 février 2025: DROITS DE DOUANE AMÉRICAINS SUR LES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DU MEXIQUE, DU CANADA ET DE LA CHINE À PARTIR DU 4 MARS 2025

Le président américain Donald Trump a annoncé sur la plateforme **Truth Social** que, après avoir été suspendus pendant un mois, les droits de douane de 25% sur les produits en provenance du Mexique et du Canada entreront en vigueur le 4 mars. Plus tôt dans la journée, il avait évoqué un possible nouveau report de leur introduction. Donald Trump relève par ailleurs les droits de douane à l'encontre de la Chine de **10% supplémentaires** à partir du 4 mars. Les États-Unis avaient déjà relevé les droits de douane à l'encontre de la Chine de 10% le 4 février dernier.

Mise à jour du 27 février 2025: DONALD TRUMP ANNONCE DES DROITS DE DOUANE DE 25% SUR DES MARCHANDISES EN PROVENANCE DE L'UE

Lors de sa première réunion avec les membres du gouvernement, **le président américain Donald Trump a annoncé** que les États-Unis appliqueraient bientôt des droits de douane de 25% sur des marchandises en provenance de l'UE. Il a une nouvelle fois accusé l'UE d'utiliser les États-Unis sur le plan économique. **Le vice-président de la Commission européenne, Stéphane Séjourné**, a rejeté cette affirmation et annoncé, au nom de l'UE, une réaction ferme face à des droits de douane injustifiés. Donald Trump n'a pas précisé si les droits de douane prévus sur les importations en provenance du Mexique et du Canada entraient effectivement en vigueur la semaine prochaine ou s'ils étaient reportés d'un mois supplémentaire.

MISE À JOUR DU 19 FÉVRIER 2025: DES DROITS DE DOUANE À L'IMPORTATION SONT ANNONCÉS SUR LES VOITURES, LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET LES PUCES ÉLECTRONIQUES

Donald Trump laisse entendre qu'il introduira des **droits de douane à l'importation de 25% environ sur les voitures, les produits pharmaceutiques et les**

puces électroniques – et qu'il les relèvera ces prochains mois. De plus amples informations sur les droits de douane appliqués aux voitures sont annoncées pour le 2 avril, la date évoquée initialement par le président américain pour l'introduction des droits de douane. D'après **de premières estimations**, ces droits de douane spécifiques à certains produits s'ajouteront aux droits de douane réciproques («reciprocal tariffs»). Ces prochaines semaines, l'équipe du nouveau président recevra des partenaires commerciaux et négociera des exceptions ou des accords bilatéraux. Les États-Unis représentent un marché d'exportation majeur pour les entreprises pharmaceutiques suisses, tandis que l'industrie pharmaceutique américaine est tributaire de fournisseurs suisses. L'application de des droits de douane compliqueraient et renchériraient l'accès des patients aux traitements. C'est pourquoi la Suisse doit chercher à obtenir des exceptions en ce qui concerne l'application d'éventuels droits de douane en dialoguant étroitement avec les autorités américaines.

MISE À JOUR DU 11 FÉVRIER 2025: LES DROITS DE DOUANE SUR LES IMPORTATIONS D'ACIER ET D'ALUMINIUM ENTRENT EN VIGUEUR LE 4 MARS 2025

Donald Trump a signé des décrets pour introduire des mesures qu'il avait annoncées la veille: selon différentes sources, les droits de douane de 25% sur toutes les importations américaines d'acier et d'aluminium entrent en vigueur le **4 mars 2025**. Ils remplacent des accords conclus pendant la présidence de Joe Biden, qui permettaient à certains pays d'exporter hors droits de douane. Donald Trump envisage une exception pour l'Australie seulement, un pays avec lequel les États-Unis ont un excédent commercial. Il a par ailleurs récemment laissé entendre à plusieurs reprises qu'il **envisageait** de relever les droits de douane sur les véhicules, les produits pharmaceutiques et les puces informatiques.

MISE À JOUR DU 10 FÉVRIER 2025: Donald TRUMP ANNONCE DES DROITS DE DOUANE SUR LES IMPORTATIONS D'ACIER ET D'ALUMINIUM AINSI QUE DES «DROITS DE DOUANE RÉCIPROQUES» À L'ÉCHELLE MONDIALE

Donald Trump a **annoncé** qu'il introduisait des droits de douane de 25% sur les importations d'acier et d'aluminium en provenance de tous les pays du monde. À l'instar d'autres pays, la Suisse se voit déjà imposer, par les États-Unis, des droits de douane supplémentaires sur ces produits depuis 2018. L'**EU** se réserve le droit de réagir. Le cas échéant, il est décisif que la Suisse en soit exclue. Par ailleurs, Donald Trump a annoncé vouloir introduire cette semaine encore des «droits de douane réciproques» pour les États prélevant des droits de douane sur les produits américains. Une escalade du conflit commercial n'est pas dans l'intérêt de l'économie exportatrice suisse. Dans la mesure où la Suisse a supprimé ses droits de douane sur les importations de produits industriels début 2024, les États-Unis n'ont aucune raison d'appliquer des droits de douane réciproques sur ses produits.

MISE À JOUR DU 4 FÉVRIER 2025: EN RÉACTION AUX DROITS DE DOUANE INTRODUIIS PAR DONALD TRUMP, LA CHINE ANNONCE ÉGALEMENT DE NOUVEAUX DROITS DE DOUANE

La **Chine** réagit aux droits de douane à l'importation imposés par le président américain Donald Trump en introduisant également des droits de douane de 15% sur des produits américains, tels que le charbon et le gaz naturel liquéfié, et de 10% sur le pétrole brut, les machines agricoles et les voitures à grosse cylindrée à partir du 10 février 2025. Le ministère chinois du Commerce a critiqué la décision américaine et l'a qualifiée de violation des règles de l'OMC. En outre, l'autorité chinoise de régulation des marchés a ouvert une enquête en matière d'entente contre Google.

MISE À JOUR DU 3 FÉVRIER 2025: LES ÉTATS-UNIS SUSPENDENT PROVISOIEMENT LES DROITS DE DOUANE SUR LES MARCHANDISES EN PROVENANCE DU MEXIQUE ET DU CANADA

Les **États-Unis** suspendent, pour une durée d'un mois, les droits de douane prévus sur les importations de marchandises en provenance du Mexique et du Canada, après que les deux pays ont fait des concessions. Le Mexique va déployer 10 000 soldats à la frontière pour lutter contre le trafic de drogue. Quant au Canada, il a annoncé une coopération plus étroite à la frontière avec les États-Unis. Pendant la période de suspension, les négociations pour un accord à long terme se poursuivent.

MISE À JOUR DU 1^{er} FÉVRIER 2025: DONALD TRUMP MET À EXÉCUTION SES MENACES CONCERNANT DES DROITS DE DOUANE SUR LES IMPORTATIONS – LE MEXIQUE, LE CANADA ET LA CHINE RÉAGISSENT

Donald Trump met à exécution ses menaces: les importations en provenance du Mexique et du Canada seront taxées à hauteur de 25% à partir du 4 février 2025, les marchandises en provenance de Chine à hauteur de 10%. Le **Canada** imposera à son tour des droits de douane de 25% sur les produits américains à partir du mardi 4 février. La **Chine** et le **Mexique** ont également annoncé des mesures. Par ailleurs, la Chine entend déposer une plainte auprès de l'Organisation mondiale du commerce.

Cf. aussi cet [article](#) paru dans le Tages-Anzeiger du 2 février 2025

MISE À JOUR DU 28 JANVIER 2025: DONALD TRUMP ANNONCE DES DROITS DE DOUANE SUR LES IMPORTATIONS DE PUCES, DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET D'ACIER EN PROVENANCE DE TAÏWAN

Lors de la conférence du GOP, le président américain Donald Trump a **annoncé** l'introduction de droits de douane sur les puces informatiques, les semi-conducteurs et les produits pharmaceutiques importés, en particulier ceux en provenance de Taïwan. L'objectif est de rapatrier la production aux États-Unis. Par ailleurs, il a critiqué le «Chips & Science Act» de son prédécesseur Joe Biden, qui stipule le versement de 52 milliards de dollars à des entreprises pour qu'elles construisent des usines aux États-Unis. Au lieu de verser des subventions, Donald Trump entend inciter les entreprises à investir aux États-Unis en imposant des droits de douane élevés.

MISE À JOUR DU 27 JANVIER 2025: DONALD TRUMP RENONCE À IMPOSER DES DROITS DE DOUANE À LA COLOMBIE APRÈS UN ACCORD SUR LES VOLS À DES FINS D'EXPULSION

Le président colombien Gustavo Petro a cédé après que Donald Trump l'a menacé d'introduire des droits de douane et des sanctions. Jusque-là, la Colombie avait refusé l'atterrissage de deux avions militaires américains transportant des migrants expulsés. **En réaction, Donald Trump a annoncé des droits de douane pouvant atteindre 50% et d'autres sanctions, ce qui a contraint la Colombie à accepter les conditions des États-Unis.**

Cf. aussi cet [article](#) paru dans le Tages-Anzeiger du 27 janvier 2025.

MISE À JOUR DU 20 JANVIER 2025: DONALD TRUMP ANNONCE DES DROITS DE DOUANE SUR LES PRODUITS MEXICAINS ET CANADIENS

À l'occasion d'une cérémonie dans le bureau ovale, le **président Donald Trump a annoncé, sa décision d'imposer des droits de douane à l'importation de 25% sur les produits en provenance du Mexique et du Canada à partir du 1^{er} février 2025.** L'objectif est que les deux pays luttent plus fermement contre l'immigration clandestine et le trafic de fentanyl.

MISE À JOUR DU 20 JANVIER 2025: L'ADMINISTRATION TRUMP PUBLIE LE DÉCRET PRÉSIDENTIEL «AMERICA FIRST TRADE POLICY»

Le jour de son investiture, le président Trump a signé le décret présidentiel **«America First Trade Policy», qui prévoit que les autorités américaines procèdent à un examen complet de la politique commerciale américaine d'ici au 1^{er} avril 2025,** y compris des recommandations sur les causes du déficit commercial, sur les pratiques déloyales de partenaires commerciaux et les accords existants. La Suisse, qui est un partenaire commercial important des États-Unis, sera également concernée par cet examen.

MISE À JOUR DU 13 JANVIER 2025: L'ADMINISTRATION BIDEN INSTAURE DE NOUVEAUX

CONTRÔLES À L'EXPORTATION POUR LES TECHNOLOGIES D'IA À PARTIR DE LA MI-MAI

Peu avant la fin de son mandat, **l'ancien président américain Joe Biden a décrété** des **contrôles à l'exportation pour les technologies d'IA**. Les États-Unis prévoient ainsi d'introduire des contingents pour l'accès de la Suisse aux principales puces d'intelligence artificielle à partir de la mi-mai 2025. L'IA offre des opportunités de taille pour l'économie suisse, qui se trouve dans une position favorable dans ce domaine. Il est important que les entreprises suisses puissent pleinement utiliser le potentiel de l'IA. La mesure décidée par les États-Unis pourrait fortement entraver l'accès aux technologies d'IA les plus modernes pour la recherche et l'économie suisses. De nombreuses questions sont encore ouvertes. La Confédération est appelée à clarifier rapidement la situation avec les États-Unis et à chercher des solutions.

Cf. aussi cet [article](#) paru dans la NZZ le 21 janvier 2025.

Vous trouverez [ici](#) tous les développements du conflit commercial international entre 2018 et 2024.